

ORDRE DU JOUR

POUR LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL QUI AURA LIEU LE JEUDI 11 AVRIL 2002 DANS LA SALLE DU CONSEIL, 19 h 30

(VEUILLEZ FERMER LES TÉLÉPHONES CELLULAIRES ET LES TÉLÉAVERTISSEURS)

- 18 h 30 COMITÉ PLÉNIER - RÉUNION «À HUIS CLOS»
SALLE DE RÉUNION C-11, PLACE TOM DAVIES**
Objet de la réunion : Question de procédure
Question de relations de travail
- 19 h 30 RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SALLE DU CONSEIL, PLACE TOM DAVIES**

1. Moment de silence
2. Appel nominal
3. Déclarations d'intérêt pécuniaire

AUDIENCES PUBLIQUES

{AUCUNE}

DÉLÉGATIONS

4. Présentation du conseiller Petryna par les Grands frères de Sudbury.
- Dave Battaino, directeur administratif, Grands frères de Sudbury
5. Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 2 avril 2002, au sujet de la présentation de Charles Coffey sur *la Early Learning and Child Care Commission*.

(RÉSOLUTION DE SOUTIEN)

- Charles S. Coffey, vice-président administratif, Affaires gouvernementales et communautaires, Banque royale du Canada

QUESTIONS DÉCOULANT DE LA SÉANCE À HUIS CLOS

1. *L'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos tenue par le Conseil, le 21 mars 2002. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.*
2. *À cette étape de la réunion, l'Adjoint au maire se lèvera pour rapporter toute question traitée pendant la séance à huis clos. Le Conseil examinera ensuite les résolutions ou les règlements.*

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE pour les articles C-1 à C-17 de l'ordre du jour des résolutions)

(Par souci de commodité et pour accélérer le déroulement des réunions, les questions d'affaires répétitives ou routinières sont incluses à l'ordre du jour des résolutions, et on vote collectivement pour toutes les questions de ce genre.

À la demande d'un conseiller, on pourra traiter isolément d'une question d'affaires de l'ordre du jour des résolutions par voie de débat ou par vote séparé. Dans le cas d'un vote séparé, la question d'affaires isolée est retirée de l'ordre du jour des résolutions, on ne vote collectivement qu'au sujet des questions à l'ordre du jour des résolutions.

Toutes les questions d'affaires à l'ordre du jour des résolutions sont inscrites séparément au procès-verbal de la réunion.)

PROCÈS-VERBAL

Seuls les changements se rapportant à des erreurs ou à des omissions d'une réunion précédente pourront être effectués lors de l'adoption du procès-verbal. Tout autre commentaire sera irrecevable.

- C-1 Rapport n° 26, Procès-verbal de la réunion du 7 mars 2002 du Conseil municipal.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-2 Rapport n° 23, Procès-verbal de la réunion du 19 mars 2002 du Comité plénier - Planification.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-3 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 12 février 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-4 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 12 mars 2002 du Comité de dépouillement des soumissions.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-5 Rapport n° 27, Procès-verbal de la réunion du 21 mars 2002 du Conseil municipal.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

PROCÈS-VERBAL (suite)

- C-6 Rapport n° 13, Procès-verbal de la réunion du 27 mars 2002 du Comité plénier - Budget.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-7 Rapport n° 8, Procès-verbal de la réunion spéciale du 27 mars 2002 du Conseil.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-8 Rapport n° 24, Procès-verbal de la réunion du 9 avril 2002 du Comité plénier - Planification.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ) {À DÉPOSER}
- C-9 Rapport n° 1, Procès-verbal de la réunion du 21 février 2002 du groupe de travail du Centre des congrès.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL ADOPTÉ)
- C-10 Rapport de la Commission de conservation du district du nickel, Procès-verbal de la réunion générale du 20 mars 2002.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-11 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 18 mars 2002 du conseil des Services de police du Grand Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)
- C-12 Rapport sur le procès-verbal de la réunion du 5 mars 2002 de la Société de logement du Grand Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE - PROCÈS-VERBAL REÇU)

SOUMISSIONS

- C-13 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 avril 2002, au sujet du contrat 2002-59 : Maintenance des feux de circulation et des dispositifs connexes.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-14 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 27 mars 2002, au sujet du contrat 2002-25 : réhabilitation du passage supérieur *CPR* et élargissement - boulevard Lasalle (MR 71).
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- C-15 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 3 avril 2002, au sujet du contrat 2002-42 : exploitation de décharges.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RAPPORTS DE GESTION COURANTS

C-16 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 1^{er} avril 2002 au sujet des conférences annuelles de 2002.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

C-17 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 2 avril 2002, au sujet d'une modification au contrat entre la Ville du Grand Sudbury et le D^r Paul Smith, portant sur une clinique communautaire.

(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENTS

2002-81A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CONFIRMER LES PROCÉDURES DU CONSEIL À L'OCCASION DE SON ASSEMBLÉE DU 11 AVRIL 2002.

2002-82A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-34A POUR NOMMER DES FONCTIONNAIRES POUR LA VILLE DU GRAND SUDBURY.

(Ce règlement actualise la liste des greffiers adjoints.)

2002-83F 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER UNE POLITIQUE DE PLACEMENT ET POUR ABROGER LE RÈGLEMENT 2001-313A.

Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 28 mars 2002.

2002-84P 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR ADOPTER LA MODIFICATION NUMÉRO 211 DU PLAN OFFICIEL POUR LA ZONE DE PLANIFICATION DE SUDBURY.

Résolution 2001-175 du Comité plénier - Planification

(Cette modification permet de changer la désignation d'affectation du sol de la propriété en question de «rurale» à «industrielle», afin de tenir compte d'une aire de stockage actuellement utilisée.)

2002-85Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Résolution 2001-178 du Comité plénier - Planification

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement permet le rezonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «rurale spéciale» afin de tenir compte d'une aire de stockage actuelle et permettre la construction d'un bureau supplémentaire et d'un nouvel entrepôt. Ce règlement reconnaît également un entrepôt et un garage supplémentaire existants - Carlo Bot, 799 Luoma Road, Sudbury.)

2002-86 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 2001-85, UN RÈGLEMENT POUR NOMMER DES AGENTS MUNICIPAUX D'EXÉCUTION DE LA LOI AUX FINS D'APPLICATION DES ARTICLES DU RÈGLEMENT 2001-1 PORTANT SUR LA PROPRIÉTÉ PRIVÉE.

(Ce règlement actualise la liste des agents d'exécution de la loi, en matière de propriété privée.)

2002-87A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER UN ACCORD AVEC SA MAJESTÉE LA REINE DU DROIT DE L'ONTARIO, TELLE QUE REPRÉSENTÉE PAR LE MINISTRE DE LA FORMATION, COLLÈGES ET UNIVERSITÉS ET LE COMITÉ DE GESTION DE LA MISE EN OEUVRE D'UNE ÉCOLE DE MÉDECINE DANS LE NORD, POUR DÉFINIR LES MODALITÉS DE LA SUBVENTION 2001/2002 DESTINÉE AUX ACTIVITÉS DU COMITÉ.

Résolution 2001-687 du Conseil

(Cet accord tripartite établit les procédures pour le financement du comité de gestion de mise en oeuvre de l'école de médecine du Nord, par l'intermédiaire de la Ville agissant à titre d'administrateur des finances.)

2002-88Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 83-300, LE RÈGLEMENT DE GÉNÉRAL DE ZONAGE POUR L'ANCIENNE VILLE DE VALLEY EAST ET L'ANCIENNE VILLE D'ONAPING FALLS

Résolution 2002-45 du Comité plénier - Planification.

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

(Ce règlement permet le rezonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «rurale spéciale». Cette nouvelle désignation permet toutes les utilisations classées rurales, l'exploitation d'un commerce de chauffage et des utilisations pertinentes à une écloserie, telles que permises conformément au zonage précédent; il permet aussi l'exploitation d'un établissement chambre et petit déjeuner et l'utilisation d'une unité d'habitation dans l'édifice existant. Parmi les utilisations permises précédemment, figurent la fabrication et la vente en gros d'articles de pêche; ce règlement élimine l'assemblage, la réparation et l'entreposage de meubles ainsi que tout autre entreposage.)

2002-89A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA MODIFICATION DE L'ACCORD ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET LE D^R PAUL SMITH, POUR LA CLINIQUE COMMUNAUTAIRE DE CAPREOL.

Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 02 avril 2002.

2002-90Z 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR MODIFIER LE RÈGLEMENT 95-500Z, LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE ZONAGE DE L'ANCIENNE VILLE DE SUDBURY

Résolution du Comité plénier - Planification

(Ce règlement permet le rezonage de la propriété en question pour lui attribuer la désignation «M1-42» qui autoriserait toutes les utilisations d'une zone «M1», ainsi que les panneaux indicateurs d'une zone «C2». Ce règlement n'entrera en vigueur que lorsque le délai d'appel sera écoulé.)

2002-91A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CLASSE EXCÉDENTAIRE ET VENDRE LE LOT 17931 SWS, FAISANT PARTIE DU LOT 9, CONCESSION 4, CANTON DE WATERS

Résolution du Comité plénier - Planification

PARTIE I - ORDRE DU JOUR DES RÉSOLUTIONS (suite)

RÈGLEMENTS (suite)

- 2002-92A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR CLASSER EXCÉDENTAIRE ET VENDRE UNE PARTIE DU LOT 8803 SES, FAISANT PARTIE DU LOT 25, PLAN M-132, VILLE DU GRAND SUDBURY ET ACQUÉRIR EN ÉCHANGE LA PARTIE 9, DU PLAN 53R-16860

Résolution du Comité plénier - Planification

CORRESPONDANCE À TITRE D'INFORMATION SEULEMENT

- C-18 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 8 mars 2002, et accompagné de pièce jointe, au sujet des investissements de 2001.
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-19 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 21 mars 2002 et accompagné de pièce jointe, au sujet de la sélection obligatoire selon les capacités de lecture et d'écriture des participants au programme Ontario au travail.
(À TITRE D'INFORMATION)
- C-20 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 14 mars 2002, au sujet du centre-ville : questions de gestion des déchets.
(À TITRE D'INFORMATION)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER

QUESTIONS RENVOYÉES ET QUESTIONS REPORTÉES

{AUCUNE}

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES

- R-1 Rapport du directeur général des Travaux publics daté du 13 mars 2002, au sujet de la sélection des experts-conseil : agrandissement de la décharge de Sudbury.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-2 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 22 mars 2002, au sujet du financement unique du Secours médical d'urgence.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

PARTIE II - ORDRE DU JOUR RÉGULIER (suite)

RAPPORTS DES GESTIONNAIRES (suite)

- R-3 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 28 mars 2002, au sujet de l'adoption de paramètres pour l'examen des délimitations de quartiers et la nomination des membres du comité civique affecté à cet examen.
(RÉSOLUTIONS PRÉPARÉES)
- R-4 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 5 avril 2002, au sujet de la responsabilité de la municipalité en ce qui concerne le recrutement et la conservation de médecins.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-5 Rapport du directeur général des Services corporatifs, daté du 5 avril 2002, au sujet de l'accord de subordination concernant une lettre de crédit de la banque Toronto Dominion pour les Services publics du Grand Sudbury Inc.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-6 Lettre de l'administrateur en chef, datée du 27 mars 2002 et accompagnée de pièce jointe, au sujet du partenariat pour les réseaux d'égouts et d'aqueduc avec les Services publics du Grand Sudbury Inc.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- R-7 Rapport du directeur général de la Santé et des services sociaux, daté du 2 avril 2002, au sujet du manoir des pionniers - prolongation de l'accord de services de pharmacie.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

RÈGLEMENT

- 2002-93A 3 ÉTANT UN RÈGLEMENT DE LA VILLE DU GRAND SUDBURY POUR AUTORISER LA PROLONGATION D'UN ACCORD VISANT DES SERVICES DE PHARMACIE ENTRE LA VILLE DU GRAND SUDBURY ET BRIN ENTERPRISES LTD.
- R-8 Rapport du directeur général des Services de développement économique et de planification, daté du 02 avril 2002, au sujet d'un projet de centre des congrès.
(RÉSOLUTION PRÉPARÉE)
- (Amin S. Virsam et Joe Zito, représentants de Vista Sudbury Hotel Inc. assisteront à la réunion et seront prêts à répondre à toute question du Conseil. Voir ci-jointe, la lettre de Joe Zito, Vista Sudbury Hotel Inc., datée du 3 avril 2002)

PART II - REGULAR AGENDA (Continued)

MOTIONS

R-9 Présentée par le conseiller McIntaggart :

ATTENDU QUE l'utilisation de terre ecclésiastique à titre de dernière demeure est une tradition ancienne;

ET ATTENDU QUE l'utilisation de terre ecclésiastique à titre de jardin de dispersion pour disposer des vestiges de crémation humains est devenue pratique courante;

ET QUE la *Loi sur les cimetières* ainsi que les règlements y afférents, stipulent actuellement que l'établissement de jardins de dispersion pour les vestiges de crémation humains requiert une approbation de la municipalité, et que celle-ci assume la responsabilité de tels jardins;

PAR CONSÉQUENT, IL EST RÉSOLU QUE le Conseil municipal de la Ville du Grand Sudbury invite le gouvernement de l'Ontario de modifier la *Loi sur les cimetières* afin de permettre l'établissement de jardins de dispersion en terre ecclésiastique sans le consentement préalable de la municipalité et que celle-ci ne soit pas dans l'obligation s'assumer de responsabilité quant à la garde et à l'entretien de jardins de dispersion en terre ecclésiastique, advenant le cas que l'église soit vendue ou aliénée;

ET QUE des copies de cette résolution devraient être transmises à l'honorable Norman Sterling, ministre des Services aux consommateurs et aux entreprises, à l'Association des municipalités de l'Ontario et à tous les députés provinciaux de la région.

ADDENDA

PÉRIODE DE QUESTIONS

AVIS DE MOTIONS

SÉANCE À HUIS CLOS (Articles incomplets)

LEVÉE DE LA SÉANCE À 22 H (RÉSOLUTION PRÉPARÉE)

{UNE MAJORITÉ DES DEUX TIERS EST REQUISE POUR POURSUIVRE LA RÉUNION APRÈS 22 H.}

2002-04-05

**THOM M. MOWRY,
GREFFIER MUANICIPAL**

**GLORIA WARD
SECRÉTAIRE DU CONSEIL**